

le 22 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DAJ 1018 Modification et approbation du code de déontologie des Conseillers de Paris.

M. Mao PENINO, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2131-11 et L.131-12 ;

Vu le projet de délibération du 7 octobre 2014 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de modifier et d'approuver le code de déontologie des Conseillers de Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Mao PENINO au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : La délibération 2014 SGCP 1005 est abrogée.

Article 2 : Sont approuvés le code de déontologie des Conseillers de Paris et la déclaration d'engagement volontaire joints à la présente délibération.

Article 3 : Les Conseillers de Paris sont invités à signer la déclaration d'engagement volontaire annexée à la présente délibération.